

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 31
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juin 2012

Délibération N°2012 / 166

Programme opérationnel Italie – France Maritime, Projet BONESPRIT 2. Appel à candidatures pour projets simples – Ressources additionnelles.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités, le développement d'une politique d'ouverture internationale plus particulièrement sur la Méditerranée.

Un partenariat sur la thématique napoléonienne, a permis la mise en place de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (regroupant plus de 35 villes dans 5 pays de l'Europe) créée pour renforcer des projets basés sur la promotion de notre patrimoine lié à l'histoire napoléonienne.

En 2008, la Ville d'Ajaccio a su saisir des opportunités et s'est portée candidate sur plusieurs projets afin d'obtenir des financements lui permettant de développer de nouvelles actions. 635 000 € du FEDER répartis sur 2010, 2011 et 2012 qui nous ont permis de renforcer notre action sur le territoire à travers les thématiques de l'insertion professionnelle, le tourisme, le développement économique, la culture et le patrimoine.

Le projet BONESPRIT, visant à valoriser de façon conjointe des témoignages matériels et immatériels de la présence de Napoléon et de la famille Bonaparte dans l'espace transfrontalier, s'est construit en partenariat avec les Provinces de Lucca (chef de file), Livourne, Savona, Pisa, Massa Carrara et les communes de Sarzana et Carloforte (Sardaigne).

Les actions menées à travers ce projet s'articulent autour de plusieurs axes qui offrent des opportunités pour la Ville d'Ajaccio :

Au niveau local :

- Améliorer l'accès et la jouissance des lieux témoignant la présence de Napoléon et de la Famille Bonaparte pour les ajacciens et les visiteurs
- encourager la fréquentation des lieux emblématiques pour le plus grand nombre en offrant des animations originales et innovantes
- créer du matériel et des produits multimédia en plusieurs langues pour la promotion des parcours culturels de façon traditionnelle et sur le Web
- créer un pôle napoléonien regroupant l'ensemble des structures du territoire ajaccien œuvrant sur la thématique napoléonienne
- valoriser et pérenniser l'offre touristique locale tout au long de l'année en l'intégrant avec les autres parcours existants

Au niveau national :

- rentrer dans le réseau des Villes d'Art et d'Histoire pour inciter à un tourisme de qualité
- poursuivre les efforts pour maintenir le label « Commune Touristique » et obtenir celui de « station classée de tourisme »

Au niveau international :

- renforcer le rayonnement de la Cité Impériale par la promotion du patrimoine napoléonien de l'espace transfrontalier à travers un système intégré et efficace qui en reconnaît les potentialités d'attrait touristique
- profiter du réseau de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes pour communiquer sur l'ensemble des initiatives menées à l'échelle européenne et internationale
- encourager l'organisation d'évènements exceptionnels et pérennes

Pour répondre à ces objectifs, la Ville d'Ajaccio a réalisé une **étude pour le recensement des biens architecturaux, biens mobiles et sites d'appartenance napoléonienne**. Un travail

exceptionnel réalisé par Sébastien Celeri, Raphaëlle Davin et Charles Renucci (architectes et historien) qui nous a permis d'optimiser la connaissance de notre patrimoine. Ces éléments, en plus de constituer un intérêt majeur pour les universitaires et acteurs locaux, seront mis en valeur et accessibles à travers un portail numérique multilingue promu dans l'espace transfrontalier.

Par ailleurs, plus de 1100 **pages ont été numérisées et valorisées pour permettre au grand public de découvrir quelques trésors de la Bibliothèque Fesch** d'une façon conviviale et de grande qualité. Les ouvrages sont consultables à travers www.ajaccio.fr et seront intégrés au portail numérique.

Afin de mutualiser les moyens, une signalétique patrimoniale et des éditions touristiques sont en cours de réalisation et financés à travers le projet Arcipelago Mediterraneo.

Enfin, la **Ville d'Ajaccio a organisé une Semaine Napoléonienne du 12 au 16 juin 2012.**

La Ville d'Ajaccio a, en cette occasion, offert aux ajacciens et visiteurs un parcours jalonné d'animations qui a permis à chacun de découvrir ou redécouvrir la richesse de notre patrimoine napoléonien et les lieux emblématiques de la Ville Impériale.

L'enthousiasme et l'implication des partenaires locaux qui ont permis de faire de cet évènement une réussite nous encourage à espérer qu'il sera pérennisé.

Dans le prolongement des travaux engagés à partir de ces initiatives, la Ville a été sollicitée à nouveau par ses partenaires italiens du projet BONESPRIT pour participer au 2ème appel à Projets Simples complémentaire pour obtenir des ressources additionnelles dans le cadre de BONESPRIT 2.

Le projet que la Ville envisage de réaliser, dans ce cadre, serait la mise en lumière selon un parcours animé, de cinq à six sites ayant trait à la famille Bonaparte ou permettant d'évoquer des épisodes de leur vie : par exemple, la Maison Bonaparte, le Musée Fesch, la Chapelle Impériale, la façade de la Cathédrale ou encore, des lieux propices à l'évocation, tels que la Place du Diamant ou l'Hôtel de Ville.

La participation de la Ville au projet **BONESPRIT 2**, dont le budget global estimé à 1 500 000/ 2 000 000 € à répartir entre les différents partenaires, lui permettra d'obtenir les financements nécessaires, avec une subvention de 75% de FEDER, pour ces aménagements que la Ville s'engage à réaliser dès le démarrage dudit projet,

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre la mise en œuvre du projet « BONESPRIT » en réalisant la mise en lumière de sites emblématiques de la Ville Impériale

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'acter le principe de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet **BONESPRIT 2** du Programme Opérationnel Italie France Maritime,

D'engager la Ville financièrement dans ce projet avec un autofinancement de 25% et une participation du FEDER de 75%,

De décider de la réalisation, dans ce cadre, de la mise en lumière selon un parcours animé, de cinq à six sites ayant trait à la famille Bonaparte ou permettant d'évoquer des épisodes de leur vie : par exemple, la Maison Bonaparte, le Musée Fesch, la Chapelle Impériale, la façade de la Cathédrale ou encore, des lieux propices à l'évocation, tels que la Place du Diamant ou l'Hôtel de Ville.

D'autoriser le Maire

- ✓ à signer tous documents (conventions, bons de commande...) et à engager toutes les procédures relatifs à ce projet,
- ✓ à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER,

De confirmer que les crédits correspondants à cette action sont inscrits, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2012 Fonction 90, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OÙ L'EXPOSE DE M. CASASOPRANA, ADJOINT DELEGUE,
ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre la mise en œuvre du projet « BONESPRIT » en réalisant la mise en lumière de sites emblématiques de la Ville Impériale
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 Juin 2012,

ACTE LE PRINCIPE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- de la participation de la Ville d'Ajaccio au projet **BONESPRIT 2**, du Programme Opérationnel Italie France Maritime,

DECIDE

- l'engagement financier de la Ville dans ce projet avec un autofinancement de 25% et une participation du FEDER de 75%,

- la réalisation, dans ce cadre, de la mise en lumière selon un parcours animé, de cinq à six sites ayant trait à la famille Bonaparte ou permettant d'évoquer des épisodes de leur vie : par exemple, la Maison Bonaparte, le Musée Fesch, la Chapelle Impériale, la façade de la Cathédrale ou encore, des lieux propices à l'évocation, tels que la Place du Diamant ou l'Hôtel de Ville.

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents (conventions, bons de commande...) et à engager toutes les procédures relatifs à ce projet,
- à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER,

CONFIRME

- que les crédits correspondants à cette action sont inscrits, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011, étant précisé que ces inscriptions devront être clairement identifiées « Projet **BONESPRIT 2** » en raison des directives relatives aux fonds européens.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120628-2012_166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2012